

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

16 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Numéros INAMI en médecine: répartition des quotas entre généralistes et spécialistes» (Article 76 du règlement)	3
2	Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Wallonie-Bruxelles International» (Article 76 du règlement)	5
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	9
3.1	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Burundi»	9
3.2	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Pacte national d'investissements»	11
3.3	Question de M. Emmanuel De Bock à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Protection du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	13
4	Ordre des travaux	15

Présidence de M. Jacques Brotchi, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Numéros INAMI en médecine: répartition des quotas entre généralistes et spécialistes» (Article 76 du règlement)

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Nous revenons encore et toujours sur la question des numéros INAMI et de l'accès à la profession de médecin. D'après les prévisions de la commission de planification, à politique inchangée, la Belgique francophone perdra d'ici 20 ans l'équivalent de la moitié de ses généralistes. Comme on pouvait encore le lire dans *«Le Soir»* il y a quelques semaines, en 2037, la Communauté française devrait donc se contenter de 5,09 généralistes pour 10 000 habitants, contre 9,9 en 2012. Ces données intègrent l'entrée dans le monde du travail des fameux étudiants francophones surnuméraires qui, entre 2007 et 2015, ont échappé aux tentatives de filtre.

Ces chiffres poussent évidemment à s'interroger une fois de plus sur le bien-fondé de la fixation, au niveau fédéral, des quotas répartis entre les deux Communautés. Ce questionnaire est d'autant plus appuyé à la lecture de l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi portant modification de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, qui a été déposé à la Chambre des représentants il y a quelques semaines et qui sera discuté demain en commission des Affaires sociales.

Cependant, en plus de cette répartition contestable entre Communautés, se pose toujours la question des sous-quotas. En effet, il y a quelques jours, nous avons encore pu lire qu'«au vu du verdict du cadastre des médecins généralistes wallons, l'Association belge des syndicats médicaux (ABSyM) réclame davantage de considération pour la médecine générale au sein des facultés francophones». Le message ne vise donc pas les quotas fixés par le gouvernement fédéral, mais bien la Fédération qui ne forme pas suffisamment de médecins généralistes.

Le syndicat voit donc dans la pénurie des médecins généralistes «la conséquence de plusieurs décennies de refus de la part des facultés francophones de médecine de reconnaître la profession de médecin généraliste comme une spécia-

lité médicale importante. Si l'on n'est pas repris pour une des spécialités reconnues, on ne devient "que" médecin généraliste», pouvait-on lire sur différents sites.

L'ampleur du rééquilibrage médecin spécialiste/médecin généraliste auquel l'ABSyM songe serait celui-ci: «Le chiffre que nous défendons est de 40 % de généralistes. En fait, les universités ayant déjà consenti de gros efforts, on y arrive pour les cohortes actuelles. De plus, tout le monde est bien d'accord pour reconnaître que la médecine générale est une spécialité à part entière. C'est ainsi que chez nous» – au sein des organes internes de l'ABSyM – «tout est paritaire, entre généralistes et spécialistes. Cela reflète l'équilibre entre les forces de travail dans le corps médical.»

Donc, le manque de généralistes serait d'abord dû non pas au contingentement fédéral, mais à une mauvaise répartition entre sous-quotas et à une absence de prise en compte de la médecine générale comme une spécialité à part entière.

Le pouvoir fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles se renvoient la balle une fois de plus, car on le sait, depuis la dernière réforme de l'État, les Communautés ont la responsabilité de fixer des sous-quotas, c'est-à-dire la répartition entre les spécialités, dans le cadre strict des règles fixées par le pouvoir fédéral sur le sous-contingentement, comme vous l'avez rappelé en réponse à des questions posées par Nicolas Martin ou moi-même.

Sauf erreur de ma part, le pouvoir fédéral reste compétent pour imposer des nombres minimaux, en médecine générale par exemple. La commission de planification a remis un avis en avril dernier. Elle y a défini des sous-quotas par spécialité et vous répondiez il y a quelques mois à une question que cela ne signifie pas pour autant que vous «coulez d'office ces chiffres dans un arrêté, sans élément de vérification préalable.»

J'en viens donc à mes questions: sachant que les chiffres de la commission de planification nous sont parvenus il y a quelques mois, où en est-on aujourd'hui? Vous avez réuni en mai 2016 et en avril 2017 les principaux acteurs concernés par la question des sous-quotas et vous aviez annoncé que vous attendiez une analyse particulière au printemps dernier. Qu'en est-il? Quels enseignements tirez-vous des études et réunions avec ces acteurs?

Quelle est la répartition des quotas entre généralistes et spécialistes en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les prochaines années? Quelle est la répartition entre spécialités? Quelles sont les spécialités qui ne sont pas soumises à la limitation?

Il y a un an, je vous interrogeais aussi sur deux points dont j'aimerais connaître l'état d'avancement:

Tout d'abord, des discussions étaient en cours au sujet d'un éventuel accord de coopération avec le fédéral sur l'échange d'informations dans le cadre du contingentement. Où en est-on?

Ensuite, quels sont les contacts avec la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Commission communautaire commune pour soutenir et revaloriser les filières médicales en pénurie et les rendre plus attractives?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Je commencerai par préciser que le groupe de travail qui s'est réuni à mon cabinet associait les doyens des facultés de médecine et les représentants des syndicats médicaux, mais aussi de l'Académie royale de médecine de Belgique et de la Société scientifique de médecine générale (SSMG).

La dernière réunion s'est tenue le 5 mai dernier. Lors de cette rencontre, un point a été fait sur les décisions prises au niveau fédéral. La ministre fédérale de la Santé venait en effet de décider, la veille, que les étudiants en médecine qui terminent leur cursus 2017 recevraient une attestation et pourraient donc entamer leur spécialisation. Cette décision a été accueillie avec soulagement par l'ensemble des personnes autour de la table, car on craignait alors que tous les étudiants ne puissent pas poursuivre leurs études. Quant à ceux qui obtiendront leur diplôme en 2018, 2019 ou 2020, ils recevront également une attestation s'il s'avère que les examens d'entrée organisés dans les deux Communautés sont efficaces. Par ailleurs, un lissage négatif sera appliqué pour les étudiants francophones, afin de compenser le «trop-plein» d'attestations délivrées dans les années antérieures.

Une autre partie de la décision de la ministre a été discutée. En effet, à partir de 2024, la répartition des quotas entre francophones et néerlandophones sera fixée en fonction de la population sur la base d'un calcul réalisé par la Cour des comptes. Cette partie de la décision a étonné de nombreux participants à la réunion.

Le groupe de travail a encore relevé que la matière des sous-quotas relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles était fortement dépendante de celle des quotas, pour laquelle le niveau fédéral reste compétent. Or, les incertitudes devaient encore être levées parce que Mme De Block voulait attendre les résultats de l'examen d'entrée et l'issue des recours éventuels pour prendre une décision définitive sur les quotas à partir de 2024.

Il a également été souligné qu'une décision structurelle en matière de sous-quotas ne devait pas être prise sans que l'impact d'autres décisions du niveau fédéral n'ait été analysé. Je pense notamment à celle liée à la réforme des réseaux hospitaliers qui modifierait l'environnement, notamment en termes d'offre médicale ou encore de places de stages.

Dès lors, il a été envisagé, dans un premier temps, de fixer des sous-quotas minimaux pour l'année 2018 uniquement, en reprenant les spécialités en pénurie dont il est fait mention à l'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale. Celui-ci reste en effet d'actualité. Il s'agit de la médecine générale, de la gériatrie, de la pédopsychiatrie, de la médecine urgentiste et de la médecine aigüe.

Pour répondre à votre deuxième question, l'idée de réserver au moins 40 % du quota aux médecins généralistes a en effet été avancée par la majorité des participants. Il me semble important d'accéder à cette demande, eu égard à la pénurie qui s'annonce. À ce propos, il faut noter que d'après les universités, qui sont une source fiable, il y a déjà 40 % d'inscrits en médecine générale, ce dont on peut se réjouir. Je proposerai qu'un tableau de bord soit tenu par les facultés, afin de s'assurer que ce chiffre soit respecté. Après les considérations que je viens d'émettre, il a été décidé de réunir le groupe de travail en vue de la fixation éventuelle de sous-quotas à partir de 2019.

La réflexion s'articulera précisément autour de votre troisième question, à savoir celle de la pertinence de la fixation de sous-quotas minimaux et maximaux, voire les deux, ainsi que de la nécessité de fixer des sous-quotas pour certaines spécialités ou toutes. Pour ce faire il faut affiner la collecte des chiffres et élargir la composition du groupe de travail à la Wallonie et à la COCOM, ce qui répond à votre dernière question.

Plusieurs contacts ont déjà eu lieu avec la Wallonie, laquelle a transmis son cadastre et fait part de ses intentions de renforcer la première ligne. En effet, l'accord de coopération que vous évoquez concerne la transformation de l'actuelle commission de planification de l'offre médicale en un organe interfédéral. Je m'étais déjà exprimé à ce sujet devant vous. Cette question avait également été évoquée en groupe de travail des professions des soins de santé et lors de la conférence interministérielle santé, mais c'est resté sans conséquence. En tout état de cause, la commission de planification poursuit son travail au profit de l'ensemble des entités.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Monsieur le Ministre-Président, je trouve votre réponse fort convenue.

Vous avez mentionné l'étonnement manifesté par le groupe de travail au sujet des quotas retenus à partir de 2024 dans le projet de loi. Je rappelle que le projet sera examiné demain, que le conflit d'intérêts sera sans doute voté en réunion plénière de la COCOF vendredi et au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mercredi. Nous verrons quelle majorité sera atteinte.

Par ailleurs, la question des sous-quotas est problématique, car on impute le manque de médecins généralistes à la Fédération Wallonie-

Bruxelles, accusant celle-ci de n'avoir pas fixé de sous-quotas. Définir des sous-quotas minimaux pour 2018 et ajouter les généralistes à la liste des spécialistes en pénurie me paraît positif. Nous devons faire état de nos besoins au gouvernement fédéral et il serait intéressant que notre parlement dispose d'une analyse approfondie des besoins en médecins et des pénuries par profession.

Comme la Région wallonne a envoyé son cadastre, j'espère que les contacts seront aussi fructueux pour la Région bruxelloise. En effet, dans le projet de loi, on fixe à Bruxelles un critère autre que celui de la population. Cela va pénaliser la Communauté française et avoir un impact négatif sur le nombre de médecins francophones. Nous devons rester très attentifs à ces quotas et sous-quotas, ainsi qu'aux futurs critères qui y seront associés.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Wallonie-Bruxelles International» (Article 76 du règlement)

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Françoise Bertieaux ayant posé une question que je souhaitais également poser, je vais omettre une partie de mon texte pour éviter que les mêmes réponses soient fournies. Monsieur le Ministre-Président, je souhaite vous interroger sur Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui est, comme nous le savons, un instrument essentiel pour donner une dimension internationale à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Wallonie et aux Bruxellois francophones. Je vais, dans ce cadre, aborder trois questions: les objectifs de cette agence, ses relations avec la Wallonie, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale, et, enfin, la défense du français par WBI à l'échelon international.

Wallonie Bruxelles International a en principe trois objectifs bilatéraux, multilatéraux et bisectoriels. WBI devrait faire office de ministère des Affaires étrangères pour les trois entités fédérées francophones. La définition de Wallonie Bruxelles International présentée sur son site internet mentionne qu'elle est «l'agence chargée de valoriser à l'étranger le talent des Wallons et des francophones de Belgique, offrez-vous un service de qualité dans vos démarches à l'international». WBI est devenue une agence de conseil à l'exportation et au perfectionnement professionnel des citoyens de Wallonie et de Bruxelles. Il n'y a aucune référence aux Relations internationales. Aujourd'hui les deux premières dimensions nous semblent évincées face à la troisième qui est en réalité le commerce extérieur. Lorsque nous regardons de l'autre côté de la frontière linguistique,

l'administration flamande des Relations internationales s'appelle «Département des Affaires étrangères pour la Flandre»... Alors qu'à WBI le site propose une «agence pour valoriser nos talents»! Nous pourrions peut-être en faire l'observation lors de l'examen des comptes et budgets.

Que pensez-vous de l'idée de réserver les budgets de WBI à des actions de relations internationales? Envisagez-vous de renforcer les politiques bilatérales en fonction des budgets et des objectifs fixés au départ pour WBI? Ne serait-il pas temps de revoir la communication du site internet? Wallonie Bruxelles International doit également jouer un rôle de coordinateur des différentes dimensions internationales des compétences des trois entités fédérées; cela suppose une information et une sensibilisation des autres ministres du gouvernement et des autres administrations pour qu'ils se sentent impliqués. Quelles initiatives sont-elles prises à ce niveau?

Le deuxième point que je voudrais soulever concerne la place de la Wallonie et de Bruxelles sur le site internet qui représente la porte d'entrée pour découvrir le travail de WBI. Dans le menu du site internet de WBI, l'onglet «international» renvoie vers un site ne concernant que la Wallonie. Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'existent plus! Pourtant Wallonie Bruxelles International est l'instrument conjoint des relations internationales des trois entités fédérées francophones. Wallonie Bruxelles International ne travaille-t-elle plus que pour la Wallonie? Ne faudrait-il pas revoir d'urgence la communication du site internet à ce sujet? Que WBI travaille pour la Wallonie, c'est parfait, mais qu'elle n'oublie pas la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française!

Enfin, la promotion de la langue française est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Où est passée la défense du français à WBI? Le slogan «*Feel Inspired*», plaqué sur le site et sur tous les outils de communication de WBI – y compris sur le papier à lettres –, et autres «*Creative Wallonia*» sont en contradiction avec l'engagement dans le cadre de l'Organisation internationale de la francophonie et en particulier pour la défense du français dans les institutions internationales et européennes. À noter que la Région de Bruxelles-Capitale ne prêche pas par l'exemple! Tout y est aussi anglicisé. C'est le *Brexit*, mais on ne s'en rend pas compte quand nous consultons le site internet de WBI.

La défense du français dans les institutions européennes est-elle encore d'actualité parmi les missions de WBI ou est-elle totalement abandonnée? Pourtant, la Fédération Wallonie-Bruxelles a signé en 2002 avec la France, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Agence de coopération culturelle et technique, un plan d'action visant à former ou recycler en langue française les diplomates des États membres de l'Union européenne.

L'électrocardiogramme de ces programmes est tout à fait plat ou à peu de choses près! La représentation de la francophonie auprès de l'Europe est très active. Pour avoir rencontré son délégué auprès de l'Union européenne, j'ai constaté le travail enthousiasmant fourni. Il n'est ni Wallon ni Bruxellois francophone, mais c'est quelqu'un de très bien! Il y a une réelle collaboration avec les centres culturels et avec les communes.

Des réunions d'ambassadeurs francophones auprès de l'Union européenne ont lieu. Comment WBI s'y investit-elle? Quels y sont ses engagements et ses propositions? Que tirez-vous comme conclusion de ce constat interpellant? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour la défense de la langue française par le truchement de WBI et, plus globalement par celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je sais qu'en me joignant à cette interpellation, je n'obtiendrai pas de réponse puisque le règlement veut que le ministre ne réponde qu'à l'interpellant principal. Cependant, j'aurai au moins l'occasion d'ajouter plusieurs points à la question orale que j'ai posée il y a quinze jours et qui concernait essentiellement le mouvement diplomatique. Il était à l'origine question de ce dernier dans l'interpellation de Mme Persoons, mais elle n'en a pas fait état. La question de sa recevabilité se posait peut-être.

Je suis néanmoins très contente que l'interpellation de Mme Persoons ait été reçue parce que vous m'avez communiqué des informations étonnantes relatives à ce mouvement diplomatique, Monsieur le Ministre-Président. Dans l'une de vos répliques, vous avez affirmé dans un premier temps que six postes étaient à pourvoir. Vous avez ensuite déclaré que quatre d'entre eux restaient et que deux étaient pourvus. D'après les informations dont je dispose, ce n'est pas vrai. Sept personnes se trouveraient dans la réserve de recrutement. Des employés en poste seraient candidats à la mutation vers les postes aujourd'hui vacants. Ceux-ci sont très importants pour certains et ne sont pas neutres pour nous. Je dois vous avouer que ce blocage est vraiment désolant et mauvais pour l'image de notre Fédération.

En lisant le texte de l'interpellation de Mme Persoons, j'ai pensé que je trouverais peut-être des réponses dans la note de politique internationale 2014-2019 que Mme Delcomminette était venue nous présenter au nom de Wallonie-Bruxelles International (WBI). J'avais gardé le souvenir de quelque chose de terriblement indigent vis-à-vis de notre Fédération et de ses compétences, de très ancré dans celles de la Région wallonne et de tellement flou que l'on se demandait si WBI avait la moindre considération pour notre institution. Je vous avais d'ailleurs demandé,

Monsieur le Ministre-Président, d'intervenir pour remettre certaines pendules à l'heure. Je n'ai retrouvé, dans cette note de politique, que 5 pages sur 42 qui pourraient, de près ou de loin, concerner notre institution. Rien que d'un point de vue quantitatif, nous pouvons ainsi déjà réaliser l'intérêt porté par WBI à notre Fédération.

Je reviens à vos interrogations, Madame Persoons, quant à l'utilisation et à la promotion de la langue française, notamment au sein des institutions bruxelloises. Je pense qu'à la lecture de la page 24 de la note de politique, vous serez édifiée: «*La Fédération Wallonie-Bruxelles, via sa compétence relative à la promotion de Bruxelles, mettra en place des actions afin d'ancrer Bruxelles, capitale multilingue où le français a une place prépondérante, au sein de la francophonie internationale.*».

Plus drôle encore: je croyais que notre patrimoine linguistique était à préserver. On peut toutefois lire à la page 25 de la note que «*les gouvernements continueront à promouvoir la reconnaissance de sites historiques et le folklore de Wallonie-Bruxelles à l'UNESCO et de leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Dans ce cadre, le gouvernement wallon soumettra à terme, une série de dossiers de candidatures.*». À cette lecture, nous restons tristement sur notre faim. Je voudrais à cet égard souligner que le budget de WBI est constitué à 72 % d'une contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à 28 % d'une contribution de la Région wallonne. C'est d'autant plus révoltant quand on voit ce qui se passe sur le terrain!

Monsieur le Ministre-Président, comme je vous l'ai demandé lorsque Mme Delcomminette – qui n'a pas compris notre mécontentement – a présenté la note, il faudrait maintenant que vous mettiez tout votre poids dans la balance pour que WBI défende les politiques, les intérêts, la diplomatie de notre institution, et ne se laisse pas «manger», notamment en ce qui concerne les délégués, par la Région wallonne. Cependant, pour cela, il faudrait que vous décidiez de remplir les six postes vacants et de lancer un certain mouvement diplomatique.

La Cour des comptes avait déjà épinglé beaucoup de manquements dans le fonctionnement de WBI. Je compte la réinterroger à ce sujet. En sortant de notre réunion, j'écirai un courrier à son président parce qu'à partir du moment où la contribution de notre institution est tellement importante, des comptes doivent nous être rendus.

M. le président. – La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je souhaite également me joindre à cette interpellation de façon quelque peu opportuniste: l'interpellation de Mme Persoons me permet de réagir à une question posée il y a quinze jours. Les réponses fournies et les échanges avec Mme Bertieaux m'ont donné

matière à réflexion. En même temps, je souhaite rebondir sur les questions posées par Mme Persoons. Je rejoins d'ailleurs toute une série de questions qu'elle vous a posées. Je vous en ai adressé certaines à l'époque, notamment sur la visibilité importante de la Wallonie sur le site de WBI, contrairement à celle de Bruxelles. C'est l'occasion d'examiner l'évolution des choses en la matière.

Lors de votre échange avec Mme Bertieaux sur le mouvement diplomatique, vous indiquiez que six postes avaient été ouverts à la suite du courrier qui avait été adressé. Vous aviez répondu que, vu l'urgence, la procédure d'ouverture et de déclaration de vacance de poste serait entamée au niveau du gouvernement. C'est en effet à ce niveau que commence la procédure de recrutement. Vous aviez ensuite déclaré que certains de ces postes avaient été pourvus avant la fin de l'été. Comment ces deux éléments sont-ils conciliables? D'une part, la vacance de poste doit être déclarée au niveau du gouvernement avant de procéder au recrutement. D'autre part, quatre postes ont été pourvus avant la fin de l'été, sans déclaration de vacance au niveau du gouvernement. Pouvez-vous clarifier cette question? Il est vrai que la dimension institutionnelle du cadre international manque de clarté.

Je comprends qu'il faille pourvoir au remplacement des postes, notamment pour les principaux postes concernés. Cependant, il ne faudrait pas que ce remplacement préempte le mouvement annoncé pour 2018. Comment pouvez-vous concilier la nécessité de pourvoir des postes vacants importants et celle de ne pas empêcher la révision globale annoncée pour 2018? Si une personne déménage, s'installe et établit des contacts dans le cadre d'un nouveau poste qu'elle occupe, il lui sera difficile de devoir le quitter par la suite.

Ma deuxième réflexion concerne l'analyse et l'évaluation du réseau. Vous avez également évoqué ces aspects dans le cadre des débats tenus il y a quinze jours. Où en êtes-vous exactement? Cette question est fondamentale dans le cadre de la construction du réseau WBI de demain qui est, comme vous l'avez rappelé, basée sur des structures multiservices. L'ensemble des réseaux WBI et des réseaux opérant sur le même territoire devraient être pilotés et coordonnés d'une manière commune. La structure multiservices m'apparaît être une bonne formule, mais il est nécessaire de disposer de l'analyse du réseau pour pouvoir la mettre en place. Est-ce que vous pouvez me donner des précisions sur le calendrier que suivra cette analyse, de manière à pouvoir l'examiner avec vous au sein de cette commission?

En lien avec l'interpellation de Mme Persoons et par rapport à la note ambitieuse de politique internationale que nous avons validée en début de législature et dont une grande partie est consacrée aux échanges multilatéraux et aux relations diplomatiques avec nos partenaires poli-

tiques, il existe deux manières différentes de gérer les relations bilatérales ou multilatérales: d'une part, les relations avec des partenaires du Sud sur la base de comités mixtes qui se réunissent bon an mal an et qui produisent des résultats illustrant un bon fonctionnement; d'autre part, les relations avec des partenaires du Nord, notamment les partenaires de la francophonie ou bien nos voisins proches qui sont des partenaires importants pour WBI.

Pour ce deuxième type de relation et de partenariat, il s'avère que la commission mixte ne semble plus être l'outil idéal. Les relations avec les pays proches sont en effet permanentes, fluides et multiples. De ce fait, il serait difficile de travailler avec la formule de la commission mixte, plus rigide. Une commission mixte se réunit une à deux fois par an; elle nécessite un travail en amont et présente des lourdeurs administratives. Bref, cet outil ne colle pas, ou plus, à la nature beaucoup plus dynamique des relations que la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient avec les pays du Nord, la francophonie ou ses voisins.

Est-ce que le gouvernement mène une réflexion à ce sujet? Je comprendrais que vous ne puissiez pas me répondre à ce sujet aujourd'hui puisque je me joins à l'interpellation précédente et que vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de préparer une réponse. Toujours est-il que je vous adresse déjà mes réflexions à ce sujet pour obtenir une réponse de votre part dans les temps qui viennent.

Enfin, je m'adresse à mes collègues en me référant à une des réflexions de Mme Persoons sur la place du français notamment dans les institutions européennes. Bientôt, je vous soumettrai une proposition de résolution sur ce thème. Une demande qui y est faite au gouvernement vise à faire en sorte que le Brexit devienne l'occasion pour ébaucher un nouvel équilibre linguistique au niveau européen, pour encourager le multilinguisme, pour promouvoir et défendre la langue française au sein des institutions européennes. À la suite du Brexit, seules l'Irlande et Malte utilisent encore l'anglais en tant que langue officielle. À eux deux, ces pays représentent 3,5 à 4 millions d'habitants sur les 500 millions d'Européens. Continuerons-nous à avoir le même rapport vis-à-vis de la langue anglaise quand seuls 3,5 sur les 500 millions d'Européens l'utilisent? N'est-ce pas là l'occasion de revoir l'équilibre entre les différentes langues? Pour ma part, je suis favorable à une approche multilingue. Plusieurs pays apportent une culture linguistique importante. Le français est une langue qui a une histoire et une culture. Mais le débat sur la proposition de résolution que je compte déposer ne doit pas être entamé maintenant. J'espère que vous contribuerez à ce texte pour qu'il soit le plus consensuel possible.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Les développements ultérieurs attestent effectivement de la longueur de cette interpellation. Le rôle de

Wallonie-Bruxelles International (WBI) est lui-même large. À titre informatif, les relations internationales sont envisagées et organisées autrement en Flandre. Si la dimension internationale est essentielle à nos yeux, force est de constater que nos opérateurs montrent encore quelques réticences par rapport à cette thématique.

Comme vous l'avez fait remarquer, Madame Persoons, nous mettons l'accent sur les démarches d'aide et de conseil. Notre objectif est d'aider les citoyens et les opérateurs à se tourner vers l'international en leur apportant notre expertise, nos réseaux et parfois un soutien financier. À aucun moment WBI ne peut privilégier la Région au détriment de la Communauté. L'inverse est également vrai. Nos politiques internationales sont d'ailleurs de plus en plus intégrées. En guise d'exemple, je citerai le soutien à l'internationalisation de la recherche qui relève des compétences des entités régionales et communautaires.

Le site internet n'est qu'un outil de promotion et de communication parmi d'autres. Il existe de nombreux supports, notamment sectoriels, qui permettent de diffuser nos actions en Wallonie, à Bruxelles ou à l'étranger. Cela étant, une révision du site ainsi qu'un nouveau plan stratégique de communication sont prévus pour 2018.

Pour revenir aux actions de WBI, il n'est pas question d'abandonner la dimension bilatérale qui en est une composante. Mais on ne peut nier que la dimension multilatérale occupe une place de plus en plus importante. Ce fait est d'ailleurs inscrit dans nos accords de politique communautaires et régionaux. Nous devons défendre nos priorités et nos valeurs et servir nos objectifs par la mutualisation des moyens.

Il est également utile de rappeler que l'approche de la coopération avec les pays du Sud diffère de celle relative aux échanges avec les pays industrialisés ou encore les pays émergents. Pour les premiers, les besoins du partenaire sont au centre de la construction et la structuration de notre relation. Pour les seconds, il s'agit de mettre en place une relation servant les intérêts communs des opérateurs – comment en serait-il autrement? Ces échanges sur le plan bilatéral nous permettent également de valoriser l'ensemble de nos acteurs et promoteurs culturels, les acteurs académiques, les acteurs scientifiques, sociaux, économiques. À titre d'exemple, je citerai les récents grands rendez-vous Québec/Wallonie-Bruxelles de la Créativité numérique, qui mettent en valeur nos atouts et stimulent les échanges d'expertise avec notre partenaire québécois. Cette politique bilatérale représente un budget total de près de 6 millions d'euros.

La sixième réforme de l'État a encore renforcé les moyens et le rôle des entités fédérées à l'international. En tant qu'entité commune aux institutions francophones, WBI est donc plus que

jamais un facteur de cohérence. L'administration vise ainsi à maximiser les synergies entre tous les acteurs impliqués dans les relations internationales: la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi les acteurs de terrain, avec leurs propres départements, notamment en liaison avec l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX).

Concernant notre réseau diplomatique, je suis aussi soucieux que vous de la situation de notre délégation à l'étranger. Une importante réflexion sur le redéploiement a ainsi été menée avec la Wallonie. J'ai rencontré les sept lauréats du concours diplomatique et je me réjouis de pouvoir travailler avec eux. Vous savez que la finalisation de ces opérations passe par un accord entre les deux gouvernements. Ils doivent donc être d'accord et, si l'un avance plus vite que l'autre, il y a là un problème. L'opération a été ralentie par les événements politiques de l'été, mais, comme je vous l'expliquais il y a quinze jours, j'ai eu l'occasion de m'entendre avec mon collègue wallon dans le but de présenter prochainement et conjointement l'ouverture des vacances des six postes de délégués importants actuellement non pourvus.

Concernant la défense et la promotion de la langue française, elle est, sans la moindre ambiguïté, l'un des axes majeurs de la politique internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La défense du français à l'étranger reste l'un des fondements de notre engagement dans la francophonie dont nous sommes, dois-je le rappeler, le troisième contributeur. La permanence de l'effort substantiel que nous consacrons au financement des actions de l'ensemble des composantes de la francophonie est la meilleure preuve de notre engagement en faveur du français.

J'ajoute que, parallèlement à sa contribution à la coopération multilatérale francophone, WBI soutient chaque année, par le biais de la coopération bilatérale directe et indirecte, des dizaines de projets mis en œuvre par nos pays partenaires du Sud, incluant des volets de formation recourant au français ou des supports pédagogiques valorisant notre langue, notamment la promotion du français dans le domaine des sciences. Défendre la langue française ne signifie pas pour autant se condamner à l'unilinguisme. Un des axes sur lequel le français se promet à l'étranger est d'ailleurs sa capacité à soutenir le multilinguisme. «*Feel inspired*» ou «*Sentez-vous inspiré*», que vous évoquez, est une façon de s'inscrire dans ce processus de multilinguisme à l'instar du «*Make the planet great again*» adressé par le président français Emmanuel Macron.

Concernant l'utilisation du français au sein des instances européennes, la fédération Wallonie-Bruxelles est active, mais le dynamisme ne dépend pas que de nous. Alors que les trois pays baltes sont impliqués dans le projet, la Pologne, pourtant francophile, ne répond pas aux appels de l'Organisation internationale de la francophonie

(OIF). Nous avons eu des contacts bilatéraux avec les ambassades de France et du Luxembourg, mais du côté de notre délégation à Varsovie, on reste muet. Ce possible choix politique du gouvernement polonais n'empêche cependant pas le français et la francophonie de se développer tant au niveau officiel que sur le plan local. La promotion et la défense de la langue française ne se limitent pas aux instances officielles et, parfois, les instances régionales nous aident.

Vous avez entièrement raison d'insister sur cette question. Effectivement, l'utilisation du français au sein des instances européennes n'est pas suffisamment prise en considération, même si la diplomatie européenne est largement francophone. J'en ai également fait part, Madame Persoons, aux diplomates français qui parfois s'expriment en anglais dans des colloques et au sein d'instances qui ont la réputation d'utiliser le français à titre de langue véhiculaire.

Concrètement, notre contribution à l'apprentissage du français dans la diplomatie se fait au travers de programmes et de bourses pour les diplomates et cadres administratifs et par l'offre de stages de fonctionnaires à l'étranger. J'ajouterai que nous avons défendu la poursuite de ce type de programmes au sein de l'OIF. D'autres programmes incorporant des bourses de séjour soutenant la mobilité internationale entrante et sortante contribuent de manière directe ou indirecte à la promotion du français et des valeurs que véhicule le français.

WBI soutient directement l'École supérieure de la francophonie pour l'administration et le management (ESFAM) par l'offre de stages, l'envoi de livres ou encore la prise en charge de missions de professeurs et indirectement au travers de notre contribution à l'Agence universitaire de la francophonie. De même, lors de nos déplacements à l'étranger, nous rencontrons régulièrement les agents de l'OIF.

De manière générale, WBI défend un multilatéralisme linguistique actif, se mobilise aux côtés de l'OIF et de sa représentation permanente auprès de l'Union européenne. Les dernières réunions du groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles ont ainsi permis de dégager des pistes de réflexion pour renforcer l'utilisation du français au sein de l'Union et nous considérons le Brexit comme une occasion de nous repositionner en ce sens.

Par ailleurs, nous intervenons également en concertation avec le gouvernement fédéral pour augmenter le pourcentage des sites internet de l'Union européenne rédigés en français ou encore pour la publication d'appels d'offres bilingues français-anglais. Comme vous pouvez le constater, l'action de notre fédération est aussi déterminée que multiple.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – À mes yeux, WBI ne joue pas entièrement le rôle qui lui

est dévolu dans les relations internationales; WBI n'agit pas en tant que réel représentant des affaires étrangères de la Communauté française. À une époque, WBI avait porté la Communauté française sur la scène internationale et agissait comme ambassadeur de la Wallonie, de Bruxelles et de notre Communauté française dans les relations extérieures. Il est regrettable que la dimension bilatérale ait été réduite; il faut au contraire la renforcer.

Des efforts doivent être faits pour améliorer la place du français. S'il y a un nouveau site en 2018, la langue française doit y trouver pleinement sa place. Il faut également que la Wallonie, Bruxelles et la COCOF y aient leur place, mais aussi la Fédération Wallon-Bruxelles qui fait office d'institution qui fédère et rassemble les deux Régions. WBI ne doit pas être uniquement une agence de promotion de talents, mais elle doit être le lieu où s'exerce la compétence des Affaires étrangères de la Fédération. Cet outil doit être utilisé au mieux par la Fédération Wallonie-Bruxelles où les relations extérieures relèvent de votre compétence, Monsieur le Ministre-Président.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Burundi»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai une longue question sur le Burundi, car la situation de ce pays continue à se dégrader dans un grand silence de la communauté internationale. Le 4 septembre dernier, la Commission indépendante d'enquête de l'Organisation des Nations unies sur les crimes commis au Burundi a rendu son rapport. Elle exhorte la Cour pénale internationale (CPI) à enquêter de toute urgence sur les crimes contre l'humanité et autres atrocités au Burundi. Son président parle d'une attaque «généralisée ou systématique» contre la population civile. Et Fatsah Ouguerouz va plus loin. Il blâme «une politique de l'État burundais». Ce rapport pointe du doigt, pour la première fois, les responsabilités jusqu'au sommet de l'État, en tentant de démonter la mécanique qui structure ces violences. L'urgence d'une éventuelle intervention de la CPI vient aussi de la date butoir du 27 octobre à laquelle le pays a prévu de s'en retirer.

Il y a maintenant un an, le 29 septembre 2016, le Conseil européen décidait de prendre des mesures de restriction à l'encontre de quatre personnes du Burundi, valables jusqu'au 31 octobre 2017. Elles consistent en l'interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne et le gel de leurs avoirs. Les activités de ces quatre personnes ont été considérées comme étant

propres à compromettre la démocratie ou comme faisant obstacle à la recherche d'une solution politique à la crise burundaise. Il s'agit notamment d'actes de violence, de répression et d'incitation à la violence ainsi que d'actes constitutifs d'atteintes graves aux droits humains.

Aux termes de la 36^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève qui a eu lieu du 11 au 29 septembre 2017, une résolution a été votée pour renouveler le mandat de la commission d'enquête pour un an et permettre ainsi aux experts de poursuivre leur travail d'élucidation des atteintes aux droits humains tout en protégeant les droits de la défense. La situation sur le terrain continue à nous préoccuper, les disparitions et assassinats ciblés se poursuivent. En outre, 38 réfugiés burundais du camp de Kamanyola, en République démocratique du Congo, ont été tués par l'armée congolaise alors qu'ils manifestaient contre un éventuel rapatriement forcé. Comment s'explique cette situation? Quelles en sont les suites?

Pouvez-vous me préciser votre position sur les différents axes de mon intervention? Que savez-vous du suivi du rapport de la commission d'enquête et de la réalité de l'ouverture d'une enquête par la CPI? Pouvez-vous faire le point sur les discussions intrabelges? Quelle est votre position lors des échanges au sein de l'Union européenne? Quelles sont les positions défendues par le haut représentant de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ces débats? Pouvez-vous faire le point sur la protection des avocats et de leurs clients? Quel est votre rôle pour faire avancer des prises de positions officielles susceptibles de faire la différence au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)? Enfin, pouvez-vous nous rassurer sur la situation des organisations non gouvernementales partenaires des actions de développement de Wallonie-Bruxelles International sur le terrain?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Les conclusions de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi, présidée par M. Fatsah Ouguerouz, sont sans appel. Elles confirment la persistance de graves violations des droits de l'homme depuis avril 2015. La responsabilité de la plupart de ces actes est clairement imputée à des agents de l'État burundais: membres du service national de renseignement, de la police, de l'armée, mais aussi de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, communément appelés les Imbonerakure. La commission a donc demandé à la CPI d'ouvrir sans tarder une enquête sur la situation au Burundi. La 36^e session du Conseil des droits de l'homme s'est conclue par l'adoption, non pas d'une, mais de deux résolutions sur ce pays.

La première, portée par l'Union européenne, prolonge d'un an le mandat de la commission d'enquête et réclame la coopération totale du gouvernement burundais. Elle recommande également à l'Assemblée générale de soumettre les conclu-

sions de la commission aux institutions onusiennes pertinentes afin que soit décidée toute action jugée adéquate après prise en considération du rapport. Ce texte, coparrainé par la Belgique, a été adopté par vingt-deux voix pour, onze contre et quatorze abstentions. La seconde résolution, provenant du groupe africain, se contentait de demander au haut-commissaire de dépêcher au Burundi une équipe de trois experts en vue d'instaurer un dialogue actif avec ce pays. Ce texte a également été adopté, avec vingt-trois voix pour, quatorze contre et neuf abstentions.

Entre janvier et juin 2017, la délégation générale Wallonie-Bruxelles à Genève a eu de nombreux échanges avec les membres du secrétariat de la commission d'enquête afin de le mettre en relation avec les opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Fatou Bensouda, procureure générale de la CPI, a décidé d'ouvrir une procédure d'enquête préliminaire le 25 avril 2016. Une course contre la montre s'est alors engagée, car, en octobre 2016, le Burundi a annoncé son retrait de la CPI. Conformément au Statut de Rome, ce retrait sera effectif le 27 octobre 2017. La Cour doit donc ouvrir une enquête pénale avant cette date pour que, nonobstant son retrait, le Burundi soit lié par son devoir de coopération d'enquête sur les crimes commis sur son territoire entre avril 2015 et octobre 2017. Vous comprendrez que le secret d'instruction ne nous permet pas d'obtenir davantage d'informations sur les procédures pénales en cours à la CPI. Néanmoins, je peux vous dire que, selon mes informations, c'est la voie que suivrait le bureau du Procureur général.

J'en viens à l'OIF. Notre représentante y a fait part de notre souhait de recourir aux mécanismes de mise en œuvre de la Déclaration de Bamako qui permet à la Secrétaire générale de convoquer un comité *ad hoc* consultatif restreint réunissant notamment les pays les plus concernés. En réponse, Mme Jean a fait sienne cette proposition qui n'a cependant pas encore vu concrètement le jour. Comme vous le mentionnez, l'action est essentielle. Cela fera bientôt trois ans que perdure au Burundi une situation inacceptable sur le plan des valeurs et des droits. Les informations qui me parviennent, tant de l'intérieur que de l'extérieur de ce pays, font toutes état d'un sentiment croissant de peur et d'insécurité de la population auquel s'ajoute une grave crise économique et humanitaire qui nourrit une instabilité régionale.

Dans ce contexte, la coopération, qu'elle soit le fait des pouvoirs publics ou d'acteurs non gouvernementaux, est de plus en plus précaire et complexe à mener sur le terrain pour des raisons de sécurité ou de disponibilité des partenaires locaux, mais également du fait de la reprise en main de certaines institutions partenaires par le pouvoir politique. En réaction aux événements d'avril 2015, mon gouvernement a décidé de réorienter une grande partie des budgets mis à la dis-

position du Burundi afin de réduire au maximum nos contacts avec les institutions que nous jugeons illégitimes. J'ai demandé à WBI de refaire le point sur la situation et de formuler des propositions visant à renforcer cette attitude. Cette réflexion doit également être menée avec le monde associatif. C'est la raison pour laquelle je vais saisir le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI) afin qu'il me rende un avis à ce sujet avant la fin de l'année. Enfin, la cohérence maximale doit être recherchée avec le niveau fédéral et les autres entités fédérées. J'entends là aussi y insister. Je demanderai donc l'inscription de ce point en conférence interministérielle «Politique étrangère» (CIPE).

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour les réponses apportées et les précisions sur les deux résolutions votées par le Conseil des droits de l'homme à Genève. Je ne peux que me réjouir des mesures que vous entendez prendre vis-à-vis de l'OIF pour lui rappeler la mise en œuvre de cette décision en conclusion de la déclaration de Bamako. Il me semble également intéressant de saisir le CWBCI pour un avis afin de pouvoir faire le point. Il est clair qu'un embargo ou qu'une limitation des contacts et des relations économiques avec ce pays, vu l'illégitimité de ses institutions, amèneront dans un premier temps une dégradation de la situation pour la population burundaise. C'est malheureusement le prix à payer pour que ces institutions réfléchissent autrement et, nous l'espérons, modifient leur fonctionnement et le cours des choses. Je vous remercie pour votre bonne attention et j'aimerais que vous puissiez nous tenir informés de la mise en œuvre de ces deux points.

3.2 *Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Pacte national d'investissements»*

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Il y a un peu plus d'un an, le Premier ministre vous faisait parvenir, ainsi qu'à tous les responsables des entités fédérées de notre pays, une note en vue d'adopter un «Pacte national d'investissements». À l'époque, l'idée était d'injecter une trentaine de milliards d'euros d'ici 2030, en vue de relancer l'économie de notre pays. Plusieurs idées figuraient dans cette note soumise au Comité de concertation. Était notamment évoquée la mobilisation de moyens dans les prisons, dans les infrastructures hospitalières, dans l'économie numérique, la mobilité... Il était également question de la création d'un fonds d'investissement en capital à risque, de crédits à des entreprises innovantes et d'incitants fiscaux. Enfin, dernier élément, mais non des moindres, il restait à convaincre la Commission européenne du bien-fondé de ce pacte, afin de sortir du cadre budgétaire

imposé par l'Union européenne.

Si l'idée semblait partir d'une bonne intention, nous nous sommes rapidement laissés dire que ce pacte n'avait de «national» que le nom, et que le niveau fédéral ainsi que les entités fédérées n'avaient pas vraiment la même définition du mot «concertation». Un an plus tard, le Comité stratégique a remis son premier rapport. L'objectif initial aurait doublé, passant de 30 à 60 milliards d'euros. Six domaines seraient susceptibles de bénéficier d'un soutien, à savoir la santé, la numérisation, la recherche et développement, l'enseignement, la mobilité et la transition énergétique. Un Comité de concertation thématique est planifié au mois de décembre pour décider des prochaines étapes sur la base des contributions que les entités fédérées auront apportées.

Monsieur le Ministre-Président, nous recevons beaucoup d'échos des réactions de vos homologues aux Régions, mais peu d'arguments concernent le niveau communautaire francophone. Pourtant, notre niveau de pouvoir est lui aussi concerné par la santé. Je pense ici aux infrastructures hospitalières universitaires, à la numérisation et à la recherche. Ne parlons pas de l'enseignement qui est une compétence exclusivement communautaire. Pour mon groupe, il est important que ce dernier figure dans les priorités à financer. Le Pacte pour un enseignement d'excellence a déjà dégagé nombre de pistes susceptibles d'être intégrées dans le plan proposé par le niveau fédéral. Je pense singulièrement aux infrastructures scolaires.

Dès lors, comment la concertation s'est-elle opérée depuis le lancement du Pacte national d'investissements? Y a-t-il une place pour des projets dont la compétence relève de notre Communauté? Dans l'affirmative, quels sont ceux que votre gouvernement veut voir figurer dans la dernière mouture du plan? Enfin, quelles sont les prochaines échéances auxquelles les représentants de nos entités sont conviés dans le cadre de ce dossier?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Je ne vais évidemment pas tirer la discussion en longueur en revenant sur l'historique de ce Pacte national d'investissements. Il est vrai que nous avons eu vent de l'intention du Premier ministre, pour la première fois de manière un peu plus concrète, en septembre 2016. Nous avons accueilli favorablement cette initiative, d'autant plus qu'avec la Wallonie, à l'instar de la Flandre et de la Région bruxelloise, nous plaidions déjà pour une relance des investissements publics depuis le début de la législature. Je vous renvoie au «papier de décision» adopté en ce sens par les entités fédérées dès 2014.

Fin 2016, une première note de travail a été présentée par le cabinet du Premier ministre, afin de baliser le travail et d'esquisser les premiers axes stratégiques d'investissements. Nous avons

relevé deux éléments qui nous posaient problème. Le premier était l'absence des domaines de l'enseignement ainsi que de la recherche scientifique dans des axes jugés pourtant prioritaires. À plusieurs reprises, j'ai donc plaidé pour leur prise en considération au Comité de concertation. Le deuxième élément problématique était le flou entretenu par le Premier ministre au sujet des moyens financiers à affecter aux investissements stratégiques. Pour les Communautés et les Régions, il était en effet crucial de pouvoir inclure, dans le pacte, la problématique des investissements publics dont l'ampleur pèse lourdement sur les budgets en application des règles SEC. Or, rien n'était précisé à cet égard.

Un an plus tard, c'est-à-dire il y a quelques semaines, le Premier ministre a communiqué une nouvelle note, élaborée par le Comité stratégique du Pacte national d'investissements.

J'ai constaté avec satisfaction que l'enseignement était cette fois pris en considération. La recherche scientifique est cependant toujours omise, ce qui est, selon moi, une erreur, voire une faute. En outre, le flou autour de la manière de financer les investissements publics demeure total. Je vous avoue ma déception devant le manque d'ambition à ce sujet. La note évoque bien la nécessité de dialoguer avec l'Europe pour un assouplissement des règles de comptabilisation des investissements. Or, c'est une mesure que nous demandons depuis 2014. En effet, depuis 2014, Communautés et Régions demandent expressément au Premier ministre de porter ce message devant les instances de l'Union européenne, notamment lors des Conseils Affaires économiques et financières et ce, afin de construire une vraie force de proposition au niveau européen.

Modifier les règles européennes n'est pas chose aisée. On connaît notamment les réticences de l'Allemagne à cet égard. Aujourd'hui, je pense qu'il y a également lieu d'être fermes et d'exiger une ouverture des discussions. De mon côté, j'ai choisi de solliciter directement le président de la Commission européenne afin de porter ce message et de lui expliquer à quel point une réforme telle que le Pacte d'excellence – un exemple pour l'avenir des Wallons et des Bruxellois – est bénéfique et à quel point et il est utile d'adopter une vision stratégique et non pas exclusivement budgétaire. J'ai trouvé auprès de M. Junker une oreille attentive. Il est également convaincu du bien-fondé de cette réflexion et conscient de l'importance des investissements publics. C'est la preuve que ce message peut être entendu sur le plan européen. Par ailleurs, des contacts bilatéraux que j'ai eus avec des députés allemands en marge de la Foire internationale du livre de Francfort en témoignent également.

Lors des prochaines réunions du Comité de concertation, je continuerai donc à plaider en faveur de la même stratégie. Je demanderai également que les domaines de la recherche scientifique

et de la culture soient considérés comme des investissements stratégiques dans le Pacte national d'investissements. Enfin, je continuerai également à plaider en faveur d'une ambition accrue en termes d'investissements publics. Certes, ceux-ci représentent des dépenses. Mais quoi que certains puissent en dire, la dépense publique n'est pas un mal. Lorsqu'elle est essentielle pour l'avenir de notre population, elle doit même être soutenue et considérée comme indispensable.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je me réjouis d'entendre différents éléments qui vont dans le sens que nous soutenons. Je pense notamment à la confirmation du fait que des projets d'enseignement sont repris tels quels dans la moulture que le gouvernement fédéral est prêt à défendre au nom de l'ensemble des entités fédérées auprès de l'Union européenne. J'entends vos démarches auprès du commissaire ou du président de la Commission européenne, ce qui est une bonne chose.

J'entends par ailleurs qu'il reste au moins trois points qui demeurent dans le flou. La question du financement est essentielle. Il y a quelques années, un grand plan d'investissement avait été lancé au niveau européen. Mais son financement avait été très contesté parce qu'il s'agissait, en grande partie, de moyens existants qui étaient déjà dévolus à un certain nombre d'investissements et que l'on a simplement placés sous un nouveau label. Il n'y avait pas de nouveaux moyens réels. La question reste donc posée.

Le deuxième point concerne le périmètre SEC et vos démarches auprès de la Commission européenne. J'ignore si la démarche seule peut aboutir, mais il faudrait d'abord à tout le moins que notre entité fédérée s'allie aux autres entités fédérées pour faire pression sur le gouvernement fédéral. Des démarches ont-elles été entreprises auprès des autres Régions et Communautés – qui sont aussi parties prenantes au Pacte national d'investissement – pour essayer de construire une alliance afin d'insister auprès du gouvernement fédéral en vue de sortir du périmètre SEC et donc du cadre imposé par la Commission?

La troisième question qui reste dans le flou est celle de la possibilité, le cas échéant, de faire appel à des partenariats public-privé pour pouvoir finaliser les financements de ces investissements. Pour nous, c'est quelque chose de fondamental pour la relance économique, la création d'emplois et la croissance, mais c'est aussi des investissements qui permettent de préparer l'avenir en termes de compétences pour nos institutions et de répondre aux défis que sont la transition énergétique, la transition numérique et l'évolution du contexte dont nous parlons régulièrement.

La moitié du chemin est donc peut-être déjà faite. Je ne peux que vous encourager à construire ces alliances avec les autres entités fédérées afin de préparer ensemble le comité de concertation

avec le gouvernement fédéral. Il s'agit de la première étape, la deuxième étant le «combat» au niveau européen, en espérant que le nouveau contexte dans les pays voisins nous soit favorable.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Concernant la question de savoir si les autres entités réalisent des démarches communes, je dois d'abord rétablir la chronologie des faits et puis émettre une remarque sur la forme.

Jusqu'au début de l'été, nous étions sur la même longueur d'onde que la Wallonie. Je ne peux pas dire que cela ait changé, mais il ne nous a pas été confirmé que la position du nouveau gouvernement wallon est restée identique. Mes collègues doivent définir leur position. Ensuite, par rapport à la Région bruxelloise, lorsque ce débat avait lieu lors des réunions qui se tenaient à l'échelon du comité de concertation, nous ne nous sommes pas montrés particulièrement proactifs. Nous n'avons pas été une entité qui était à la pointe du combat.

Par contre, pour ses propres gros dossiers d'investissement comme ceux de l'Oosterweel et du refinancement de son enseignement, la Flandre a été notre alliée objective. Un débat presque idéologique a lieu en Flandre sur la difficulté de concilier, d'une part, la rigueur budgétaire combinée au cadre normatif et coercitif européen en respectant rigoureusement les balises et, d'autre part, l'interprétation de la règle SEC européenne afin de soutenir l'investissement public, notamment pour les deux dossiers susmentionnés. La Flandre a d'ailleurs répondu à ce dilemme par son budget. Elle a en effet externalisé les montants des investissements destinés à l'Oosterweel. C'est plusieurs centaines de millions qu'elle a sortis de son budget. Je respecte ce choix.

De notre côté, nous avons refinancé notre enseignement sans externaliser du budget les montants concernés. Nous avons en outre adopté une position politique très dure en affirmant que cela nous paraît illogique et nous avons de quoi demander à l'Union européenne d'ouvrir un peu les vannes.

Lors du sommet de Lisbonne, que l'on avait qualifié de «Sommet de la connaissance», on a déclaré qu'il fallait tout miser sur la connaissance, la recherche et l'enseignement. Ensuite, on a totalement fermé les rideaux. C'est illogique pour l'Union européenne. On ne peut pas faire des déclarations puis constater que personne ne suit. C'est cependant un peu ce qui s'est passé.

Avec la Wallonie, nous avons adopté une position identique qui doit toutefois encore être confirmée par la Région: nous demandons à l'Europe d'assouplir la lecture de la norme SEC, car elle pénalise l'investissement. Bruxelles n'est pas opposée au principe, mais n'a pas été le fer de lance de ce combat. La Flandre a davantage été notre alliée objective, mais elle ne s'exprime pas publiquement de la même manière. C'est donc très

nuancé. Je pense vous avoir dressé le plus correctement possible l'état actuel de la question. Nous verrons bien comment les choses évolueront à l'avenir.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Il reste l'heure de vérité, quand nous nous retrouverons tous ensemble au Comité de concertation! Sa prochaine réunion aura-t-elle bien lieu en décembre?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Vous pouvez compter sur ma loyauté vis-à-vis des décisions qui ont été prises. Je continuerai à défendre la même position et j'essaierai de convaincre mes partenaires des entités fédérées du bien-fondé de ces arguments. Je ne le fais pas pour des raisons d'ordre politique. Nos sociétés prennent un grand risque si elles ne sont pas capables de réamorcer la pompe de l'investissement, notamment en faveur de la politique scientifique et de l'enseignement. C'est le message qui a été transmis à M. Juncker.

3.3 *Question de M. Emmanuel De Bock à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Protection du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles»*

M. Emmanuel De Bock (DéFI). – Je trouve le logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles plutôt joli et nous en sommes fiers. Il est assez épuré et, avec les trois couleurs des deux Régions, il nous représente bien.

Monsieur le Ministre-Président, lors du débat thématique sur les fausses universités du 5 octobre dernier qui s'est tenu en séance plénière de notre Parlement, je vous avais fait part de mon expérience après avoir surfé sur les sites internet de ces fausses universités et écoles.

Lorsque vous voyez le logo de notre Fédération sur la page d'accueil d'un site et que, cliquant sur ce logo, vous êtes redirigé vers une page officielle de notre Fédération qui rappelle ce qu'est l'obligation scolaire, vous croyez vraiment entrer en contact avec une école agréée, voire subventionnée par notre Fédération. Cette situation nous amène à nous demander si ce logo est bien protégé.

Le site de notre Fédération mentionne toutes les conditions d'utilisation du logo ainsi que le respect de la charte graphique et des couleurs. Par contre, il ne fait aucunement état des conditions légales d'utilisation. Vous pourrez vérifier cette information en cliquant sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, le décret du 3 juillet 1991 détermine le jour de la fête et les emblèmes propres à la Communauté française, mais sans en fixer la protection. De plus, depuis 1991 et l'utilisation d'internet et des fichiers informatiques, le contexte a évidemment fortement évolué.

À l'occasion de ses 40 ans, le Parlement avait adopté, le 25 mai 2011, une nouvelle appellation: Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le 27 septembre 2011, le parlement, le gouvernement et le ministère de notre Fédération se sont choisis un logo fédérateur, intégrant la double réalité de l'institution. Il reprenait le coq et l'iris comme symboles, le W et le B comme initiales, le rouge et le jaune, et le jaune et le bleu comme couleurs, «en les unissant, sans nier ni se fermer à quiconque...», peut-on lire sur le site du Parlement. Ce logo peut-il être employé sans contrôle?

Pour DÉFI, il semble important de prêter attention à la confiance que les emblèmes et logos officiels inspirent aux citoyens, surtout quand il s'agit d'enseignement. Outre les questions de bonne utilisation graphique des emblèmes et logos, existe-t-il des modalités de protection de ce logo? Dans l'affirmative, quelles sont-elles? Les logos sont-ils légalement déposés et protégés?

Les associations et institutions bénéficiant d'une reconnaissance, agrégation ou de subsides sont-ils obligés par convention de faire figurer le logo de notre Fédération sur leurs supports communicationnels? Existe-t-il un certain contrôle par les services de la Fédération? Dans le cas des fausses écoles et universités, des contrôles ont-ils été effectués, des contacts pris, des recours introduits afin de faire cesser immédiatement ces pratiques trompeuses?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – J'ai interrogé l'administration qui m'a dit que «conformément aux dispositions du cahier des charges du marché qui a été passé en 2011 en vue de revoir son identité visuelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles est titulaire des droits d'auteur sur le logo de l'institution. À ce titre, puisqu'elle est titulaire de ces droits d'auteur, elle est la seule habilitée à en autoriser ou à en interdire la reproduction ou la diffusion publique.»

Il n'existe pas de dispositions générales imposant aux opérateurs soutenus par la Fédération d'utiliser le logo de l'institution. Toutefois, les arrêtés de subventionnement requièrent systématiquement, au titre de condition, que l'opérateur mentionne le soutien de la Fédération au moyen du logo notamment.

La veille graphique constitue un point central lié à l'image de l'institution. Elle est assurée à différents niveaux par la direction de la communication du secrétaire général des services de communication des administrations générales du ministère. Elle a donc la sensibilité et le sens aigu veillant à la bonne utilisation du logo institutionnel via la presse, les productions graphiques, le web, les réseaux sociaux, le numéro vert... Des courriers de recadrage sont envoyés aux services et aux opérateurs lorsqu'une utilisation inadaptée est constatée.

Lorsqu'une utilisation abusive est constatée ou signalée, le Centre d'expertise juridique adresse systématiquement une mise en demeure au contrevenant le sommant de cesser cette utilisation. En cas de refus, il est possible de saisir la justice sur la base du code du droit économique.

Une utilisation non autorisée du logo institutionnel dans la mesure où elle tente à faire croire de manière frauduleuse que l'opérateur est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles peut également être constitutive de différentes infractions prévues par le Code pénal, notamment pour faux et usage de faux, abus de confiance ou escroquerie. Dans ce cas, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut, en outre, se constituer partie civile entre les mains d'un juge d'instruction.

Concernant votre question sur les cas de ces fausses écoles et universités, sachez qu'à l'heure actuelle, six dossiers liés à de fausses universités sont ouverts auprès du Centre d'expertise juridique et ont donné lieu à une mise en demeure du contrevenant. Un seul dossier, pour l'instant, a nécessité le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile.

Du point de vue de l'enseignement supérieur, la direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique (DGENORS) n'a jamais été interpellée sur la question de l'utilisation du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles par un opérateur d'enseignement privé. Généralement, les opérateurs privés recourent à l'utilisation illégale d'appellations protégées (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, promotion sociale) ou font usage de titres d'enseignement supérieur délivrés en Fédération Wallonie-Bruxelles (bachelier, master) protégés par la loi du 11 septembre 1933.

Lorsqu'un établissement privé d'enseignement supérieur ne respecte pas la législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles le met en situation d'être incriminé, en l'occurrence en lui faisant parvenir une mise en demeure de respecter les règles en la matière et donc, à partir de là, de modifier les dénominations illégalement utilisées. En cas de non-respect de cette mise en demeure, des poursuites en justice peuvent être engagées à l'encontre de l'établissement contrevenant à la loi.

Il convient par ailleurs de signaler que, depuis mai 2016, la DGENORS collabore très étroitement avec le SPF Économie et l'Inspection économique sur le volet des établissements privés d'enseignement. Cette collaboration a ainsi permis à l'inspection économique de lister un certain nombre d'établissements privés en vue de procéder aux investigations visant à s'assurer que les activités menées par ces établissements ne contreviennent pas à la réglementation belge sur la protection des consommateurs.

M. Emmanuel De Bock (DéFI). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour le rappel que vous avez fait de la règle du droit en matière de droits d’auteur. La condition que comportent les arrêtés de subventionnement me semble effectivement essentielle. Elle permet de lister le soutien public à des manifestations et des activités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que l’identification de ces moyens publics. En effet, il n’y a pas seulement la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a parfois la COCOF et d’autres partenaires publics.

J’ai été très intéressé d’apprendre l’existence de courriers de recadrage. Vous m’avez appris que l’utilisation abusive et le refus d’obtempérer entraîneraient la saisie de la justice et la constitution en tant que partie civile pour porter plainte. Le fait que six dossiers soient ouverts montre que le phénomène est prégnant. Il était question de 45 universités à l’échelle du pays. J’ignore le nombre d’écoles qui sont dans le collimateur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

On connaît le drame que peuvent vivre les parents et les étudiants s’ils sont confrontés à un enseignement dont on leur dit que s’il n’est pas reconnu en Belgique, il est en tout cas reconnu à l’étranger. À mon avis, il faut être très ferme et surtout éviter cet usage abusif qui donne une forme d’accréditation à certaines activités non reconnues. À tout le moins, il faut faire en sorte que cet aspect des choses ne puisse pas être utilisé de manière totalement abusive.

Lors de mon interpellation du 5 octobre dernier, j’avais dit que l’utilisation réglementée du logo constitue un des moyens de lutte. Ce n’est pas le seul. Toujours est-il que l’utilisation abusive du logo peut donner une apparence trompeuse. Je me réjouis d’apprendre qu’il y a une action conjointe des services du SPF Économie. Je

porte le même combat auprès de la COCOF.

Plusieurs hautes écoles sont confrontées au développement d’un enseignement concurrentiel proposé par des établissements qui délivrent des diplômes dont la qualité n’est pas reconnue et qui mettent l’accent sur les stages. Ces établissements donnent ainsi l’apparence d’offrir autant si pas plus d’opportunités de travail à la fin de la formation que les diplômes délivrés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut lutter à armes égales et ne pas permettre que de tels établissements développent leurs activités avec l’aide de nos logos.

Je vous remercie pour votre vigilance, Monsieur le Ministre-Président. Nous vous soutiendrons dans ce combat. Celui-ci n’est pas perdu d’avance. La réglementation de l’utilisation des logos, aussi petits soient-ils, est une manière de lutter et de montrer à ces acteurs leur malhonnêteté intellectuelle.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, de M. Gilles Mouyard, intitulées «Mise en place de nouvelles règles portant sur la gouvernance et l’éthique en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Avancées enregistrées dans la mise en œuvre de la Charte associative», et de Mme Magali Dock, intitulées «Publicité auprès des citoyens des fonds européens et de leurs impacts» et «Inclusion des différents publics de jeunes dans les activités internationales du BIJ», sont retirées.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 17h30.*